



Commune de VINASSAN
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 19 février 2025

Le 19 février 2025 à 18h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
12/02/2025

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	20	23

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, AYMAR Patrick, ARTAUD Stéphane, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, FERAL Sophie, FRATICOLA Gérard, GARCIA Gérard, GRANAL Gilles, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, MITAINE Katia, OURNAC Jean- Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Procurations :

DELBOSC Jean- Pierre à FERAL Sophie.
FUERTES Victor à ALDEBERT Didier.
FOURGOUS Anne-Marie à BARRAU Sylvie.

Excusé :

Secrétaire de séance : LAMBOURSAIN Séverine.

N° 2025- 002 Création de poste.

Monsieur le Maire,

- Rappelle que dans le cadre des avancements de grades pour les agents, il est proposé de créer le poste suivant :
 - o 1 poste d'attaché principal ;
- Demande au Conseil Municipal de délibérer

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE DE CREER** le poste suivant :
 - o 1 poste d'attaché principal ;
- **DECIDE** la suppression de l'ancien poste au grade détenu par l'agent après la nomination de l'agent concerné.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Didier ALDEBERT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :
- le recours administratif gracieux auprès de la commune
- le recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier